

Le CLS en actions

Qu'est-ce que le CLS ?

Issu de la loi Hôpital Patient Santé Territoire, c'est un outil de territorialisation de la politique de santé qui décline les priorités du Plan Régional de Santé au niveau local en prenant en compte les besoins identifiés sur le territoire concerné. Le CLS Thiers Ambert a formalisé l'engagement des signataires à mettre en œuvre des actions prioritaires destinées à répondre à certains axes stratégiques définis dans le PTS autour de 8 fiches actions initiales :

- la coordination territoriale des actions de santé,
- l'éducation bucco-dentaire à destination des enfants,
- le maintien d'une offre de santé de 1er recours,
- la lutte contre les addictions, l'accompagnement des personnes souffrant de diabète,
- le dépistage du diabète,
- la prévention des cancers du sein et colorectal
- la prise en charge des soins bucco-dentaires dans les établissements médico-sociaux.

3 autres ont été ajoutées au fil du CLS : Santé et précarité en 2013, santé et milieu de vie en 2014 et parcours de vie de la personne âgée en 2015.

Perspectives

- en termes de gouvernance
- en terme de périmètre
- en terme d'enjeux de santé locaux (dont alimentation avec le PATS, santé et environnement, santé et biodiversité, santé au travail, sport et santé, ...)
- en terme de moyens
- en terme de communication
- et en terme d'organisation avec les professionnels de santé et la stratégie d'accueil des professionnels de santé et d'organisation de l'exercice médical

Synthèse issue du rapport d'évaluation réalisé par le service évaluation des politiques régionales
Délégation Usagers, Evaluation - Qualité - octobre 2017

Evaluation du Contrat Local de Santé Thiers Ambert Octobre 2017

2010

Création du Pays Vallée de la Dore

Elaboration du plan régional de santé et du Projet Territorial de Santé Thiers Ambert

2012

Signature du CLS Thiers Ambert par l'ARS, la CPAM, les centres hospitaliers et villes de Thiers et Ambert et le Pays Vallée de la Dore

2015

Mise en oeuvre des actions, ajout de fiches-actions, ...

2016

Avenant au CLS suite à la fusion des ARS

2017

Evaluation du CLS Thiers Ambert

Le CLS Thiers Ambert a été signé en mars 2012. D'une durée initiale de 4 ans, il a été prorogé suite à la fusion des Agences Régionales de Santé et dans l'attente de l'adoption du futur Plan Régional de Santé, prévu en 2018.

A la veille d'une nouvelle stratégie régionale de santé, l'évaluation du CLS réalisée par la Délégation Usagers, Evaluation - Qualité de l'ARS à la demande de la Délégation Départementale du Puy-de-Dôme devait permettre de répondre à ces deux questions :

- Dans quelle mesure le CLS influe t-il sur le partenariat local entre les acteurs du territoire sur les questions de santé ?

- Dans quelle mesure le CLS met-il en place les conditions permettant de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ?

Sur la base d'analyse documentaire et d'entretiens individuels (ARS, signataires, collectivités, professionnels de santé, ...), un rapport a été publié, dont voici une synthèse réalisée par le comité de pilotage.

« Le CLS est au centre de différentes politiques : la politique régionale de santé, la politique locale, le secteur hospitalier, le secteur libéral (...) chacun a ses missions et le CLS est au centre et permet de se rencontrer »

« Le CLS a permis une prise de conscience et une reconnaissance officielle des problèmes de santé par les collectivités locales »

Fabrice Bretel,
Coordinateur du CLS
04 73 51 10 00
Emilie Grille
Chargée de mission Pays
04 73 95 57 57



Le CLS, un outil partagé au service d'une politique locale de santé



Le CLS, un outil sur mesure pour décliner à l'échelle d'un territoire le Plan Régional de Santé

Le CLS Thiers Ambert a été élaboré autour de 5 orientations :

- éducation et promotion de la santé dès le plus jeune âge
- offre de soins hospitalière
- vieillissement
- offre de soins de premiers recours
- santé mentale dont addiction.

Il s'est appuyé sur des dynamiques de coopération au sein du territoire, à l'image des centres hospitaliers de Thiers et Ambert qui travaillaient déjà ensemble et au sein du Pays pour les communautés de communes. Il aura permis d'acquérir une culture commune en matière de santé et d'apporter une meilleure lisibilité, il aura enfin facilité la participation des élus à la politique territoriale de santé.

Atouts

- une gouvernance en matière de santé rendue possible avec la signature de la CPAM, des CH, des villes et du Pays Vallée de la Dore aux côtés de l'ARS et permet d'avoir un espace de dialogue sur la stratégie locale de santé
- la réalisation d'un diagnostic complet de l'état de santé des populations
- l'identification de 8 puis 11 fiches-actions opérationnelles et «générales»
- la présence d'un coordinateur territorial de santé qui est reconnu et visible par tous les acteurs de la santé
- l'articulation entre le CLS, la MAIA, les CLIC et le contrat de ville de Thiers
- le renforcement de l'action du Pays Vallée de la Dore en faveur de l'accueil de professionnels de santé et de l'accompagnement des projets de santé

Faiblesses

- absence de certains partenaires autour de la table (Conseil Départemental 63, DRJSCS, DDCS, Education nationale notamment)
- les contours du périmètre de santé sont flous entre définition des bassins de santé intermédiaires et des collectivités (à l'origine 10 EPCI, 2 Bassins de Santé Intermédiaires, 3 aux marges, 13 Bassins de Santé de Proximité
- présence d'inégalités territoriales en termes d'actions réalisées qui s'explique par des contextes politiques locaux que le CLS n'a pu s'affranchir
- un manque d'information et de communication en dehors du comité de pilotage malgré la publication d'un bulletin «santé» (interrompu en 2015)
- l'implication des usagers

Menaces

- la réalisation d'actions non destinées en termes de publics cibles
- le renforcement et le développement des actions de prévention et de promotion de la santé au détriment de l'organisation de la santé avec les professionnels de santé et des urgences différentes
- l'objectif stratégique de réduction des inégalités sociales de santé peu pris en compte
- le déploiement d'actions essentiellement sur Thiers et Ambert au détriment des autres communes

Opportunités

- élargir le champs des signataires (Département, DRJSCS, Education nationale, ...)
- mise en place d'un comité de pilotage local pour faire en sorte que le copil ne soit pas qu'un espace d'énumération des actions réalisées mais bien un lieu de décision
- prioriser les actions à réaliser, en termes de publics et de modalités d'intervention
- évaluer le CLS au fil de l'eau en tirant les enseignements des bilans des actions (par rapport aux besoins initiaux, aux caractéristiques de la population et aux objectifs stratégiques)

Vaincre le diabète sur le Pays Vallée de la Dore

Action phare initiée dès la mise en oeuvre du CLS, cette opération aura connu un vrai succès et favorisé l'appropriation du CLS comme un outil collectif.

- 17 dates de dépistages réalisées
- 2711 personnes dépistées
- le forum «diabète», un rdv incontournable depuis 2013
- ouverture d'un point santé au CH de Thiers avec la présence d'un médecin endocrinologue et de deux infirmières d'éducation thérapeutique
- des ateliers d'activités physiques, nutrition, ...

La coordination territoriale de santé

C'est l'une des conditions de réussite majeure à la mise en oeuvre du CLS, et qui implique une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs.